

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

La question romaine au Corps-Législatif.

Nous lisons dans le *Monde* du 4 mars : Le paragraphe de l'Adresse sur le pouvoir temporel a été voté par le Corps-Législatif à la majorité de 218 voix contre 18. Ainsi l'opinion du pays ne saurait être douteuse. Les journaux démocratiques ont même remarqué combien le vote d'aujourd'hui l'emporte par la précision sur les votes précédemment émis en majorité. L'attitude du Gouvernement, la Convention du 15 septembre, les déclarations de M. Rouher, expliquent la nouvelle situation. Quelques discours ont été prononcés. M. Chesnelong a parlé avec le sentiment le plus vrai des droits de l'Eglise et de l'honneur de la France engagés dans la redoutable question de l'Italie. La majorité a vivement applaudi à ce talent qui se déployait pour la première fois, et qui promet à la cause catholique un défenseur énergique et convaincu. La France veut l'indépendance du Saint-Père : voilà le fait certain, irrécusable, qui éclaire à tous les yeux. L'Opposition ne répond qu'à une infime minorité dans ce pays : elle n'a pas le sens des intérêts qui prédominent dans les âmes et dans les consciences. Et personne ne prétend au sérieux la triste comédie qu'elle joue en affectant de croire que l'expulsion du Pape est utile à l'Eglise. Il est permis d'affirmer que les événements qui se sont accomplis en Italie blessent profondément et le Corps-Législatif et la nation française, et que si la France en avait le pouvoir, elle aimerait à rendre à l'Eglise la sécurité, et au Pape son antique indépendance, garantie par de solennels traités. Si le royaume d'Italie s'est formé malgré nous et contre notre volonté exprimée par des actes publics, c'est froisser le sentiment national et résister aux vœux de la France que de soutenir, au sein du Corps-Législatif, la révolution italienne.

Mais le "pouvoir temporel" est-il garanti par les déclarations qui ont été faites? Peut-il vivre dans les proportions exigées qui lui sont attribuées? La souveraineté pontificale est-elle réellement reconnue? Si le Pape est un souverain indépendant, il a le droit de contracter des alliances, de signer des traités. Les peuples et les princes ont le droit de se protéger, de se garantir. Si le Pape s'alliait à l'Espagne, à l'Autriche, à la Prusse, à l'Angleterre, la politique française ne s'en alarmerait-elle pas? La tribune espagnole a laissé échapper quelques révélations, et il a été établi que le gouvernement français s'opposait à une alliance offensive et défensive entre l'Espagne et les Etats de l'Eglise. Les puissances européennes reconnaissent-elles réellement la souveraineté pontificale? Rome est sous l'unique protection de la France. Or, les Etats catholiques ont le même intérêt et le même devoir que nous. Pourquoi ne sont-ils pas appelés, eux aussi, à garantir les conséquences du traité du 15 septembre? Nous allons plus loin : et comme, à un autre point de vue, la question est politique et touché à l'équilibre européen, les Etats protestants eux-mêmes peuvent intervenir dans la garantie. Jusqu'à présent, nous ne garantissons rien ; seulement, nous nous réservons notre liberté d'action. D'abord, que nous nous réservions ou non notre liberté d'action, cela ne change rien à la situation, puisqu'en tout état de cause la France est toujours libre d'agir comme elle l'entend. Il est cependant bien simple de déclarer la neutralité des Etats de l'Eglise, et de frapper d'avance de nullité tous les actes qui violeraient cette neutralité, qui, placée sous la garantie de plusieurs puissances, n'aurait à craindre aucune agression de l'intérieur ou de l'extérieur. Quand les Romains recevront l'assurance qu'aucune annexion n'est désormais possible, ils se calmeront. Ce qui trouble et inquiète les esprits, c'est le provisoire de la situation. Si la France interprète la Convention du 15 septembre, le cabinet de Florence l'interprète aussi, et les deux interprétations ne se ressemblent pas.

En se séparant du gouvernement français, le cabinet de Florence annule, autant qu'il est en lui, le traité du 15 septembre : car la divergence porte sur le fond et non sur un accessoire ou un détail d'exécution. L'Etat de l'Eglise est-il un Etat indépendant? Tout est là. Si le cabinet de Florence incline à penser que Rome n'est qu'une partie du royaume d'Italie, il n'y a pas eu de traité ; les parties ne sont pas comprises ; il y a eu erreur sur le but de l'arrangement. Les deux contractants se seraient trompés, la France comptant assurer l'indépendance des Etats-Romains, et le Piémont se disposant à les annexer. Le 15 septembre 1864 aurait été la journée des dupes. La dissidence est radicale, et le vote du Corps-Législatif l'accroît d'une façon toute particulière. Que se passera-t-il, d'ici à la fin de l'année, qui puisse atténuer, en deçà et au delà des Alpes, les protestations contraires que se renvoient les deux tribunes de Paris et de Florence? Selon toutes les apparences, la divergence ira grandissant.

Et l'exécution littérale du traité se présentera avec toutes ses impossibilités.

Pie IX et les Américains.
La Correspondance de Rome du 24 février nous apprend que le 22, les Américains résidant à Rome se sont réunis pour célébrer, comme ils en ont la coutume, l'anniversaire de Washington. Nous empruntons au compte-rendu de cette fête donné par la feuille romaine les détails suivants :

« Des toasts accompagnés de discours et de réponses, à la manière des Anglais et des Américains, ont été portés : A Washington !—Au président des Etats-Unis !—Au Saint-Père !—A l'Union !—A l'Armée et à la marine !—Aux arts !—A Rome et à l'Amérique !—Aux dames américaines, etc.
Tous les *speeches*, il faut bien le dire, ont été empreints d'un esprit de pardon, de conciliation, d'oubli absolu des motifs et des haines de la dernière guerre. On était en droit de penser que cette grande ville de Rome, à laquelle ces hommes d'outre-mer rendaient un enthousiaste hommage, informaient leur intelligence et mettaient sur leurs lèvres des paroles de fraternité chrétienne. Cependant, ce qu'il y a eu d'incontestablement de plus remarquable dans cette solennité, c'est le toast au Saint-Père porté par M. le président King.

« Mesdames et Messieurs, a dit le président, le nouveau toast que je vais porter m'est naturellement suggéré par la courtoisie et par la circonstance. Je bois donc au souverain de l'Etat où nous nous trouvons réunis, à Sa Sainteté le Pape. (Vifs applaudissements.)
« Nous n'avons pas à nous mêler ici ni de foi religieuse, ni d'opinions publiques ; nous envisageons les choses comme elles sont. Dans cette cité merveilleuse où nous trouvons tant à admirer, où des ruines et des monuments gigantesques nous entourent, je regarde avec émotion cette figure si calme et si majestueuse assise sur le siège pontifical, ce siège des longs âges, qui subsiste, tandis que tant d'empires s'écroulent et que tant de dynasties disparaissent.

« Tranquille, austère, sublime et plein de confiance quand autour de lui tout est en confusion, le Saint-Père va droit son chemin. Avec peu d'argent et quelques hommes armés, il maintient le grand dépôt qui lui a été confié. S'appuyant sur son Dieu, il reste ferme et croyant, advenue que pourra. (Applaudissements.)

« Nous avons tous lu dans notre jeunesse ce que l'on rapporte de ces nobles sénateurs de la vieille Rome, qui, lorsque les Barbares eurent donné l'assaut à la Ville Eternelle, restèrent assis avec une dignité calme sur leurs chaises curules, au milieu du Forum, prêts à faire le sacrifice de leur vie, si besoin était, mais non pas à abandonner leur poste. (Sensation.)

« Non moins sublime nous semble l'attitude du saint vieillard qui occupe actuellement le Siège pontifical, et qui, ne prenant conseil que de son devoir et de sa foi, demeure ferme et sans trouble au milieu de la tempête grondant autour de lui. Quelles que soient les différences d'opinion, il est impossible de ne pas admirer la grandeur de ce caractère fidèle au devoir et à la conscience. Mesdames et Messieurs, je porte donc ce toast à Sa Sainteté le Pape. »

De longs applaudissements couronnent ce discours du vénérable président. M. F. Loubat propose trois acclamations en l'honneur de Pie IX, et la proposition est accueillie avec enthousiasme par l'assemblée. Puis, M. Story se lève pour répondre à M. King. Il exalte à son tour les royales qualités du Pape, le montre protégeant les sciences, les arts, et développant les grands établissements de charité. Ayant eu le bonheur de voir Pie IX pendant que la dernière guerre désolait l'Amérique, il a pu admirer les tendresses de cette grande âme envers les Américains, pour lesquels le Saint-Père ne cessait de demander à Dieu le retour de la paix et de l'union. Comme tous les Papes, Pie IX condamne l'esclavage et veut pour les peuples la vraie liberté.

Le docteur Nelligan, profondément ému de tout ce qu'il vient d'entendre, remercie le président, en disant que lui, prêtre catholique, n'eût pas parlé autrement de son souverain spirituel.
Cette solennité, nos lecteurs en conviendront, a une grande importance, parce qu'elle donne la mesure de l'influence extraordinaire qu'exerce sur le monde la sainteté et le courage personnels dans le Vicaire du Christ. Que si Pie IX, durant son pontificat merveilleux, a subi des revers, des spoliations, des outrages inouïs de la part de ceux qui avaient plus que d'autres le devoir de le soutenir et de l'entourer de vénération et d'amour, il a aussi obtenu des hommages, des offrandes, des triomphes magnifiques. Il a vu se proclamer devant lui des hommes de toute tribu et de toute langue.
Nous ne saurions donc assez louer et remercier la société américaine de Rome de ses généreuses paroles. »

Etat-Pontifical.

Rome, 28 février.
La grande nouvelle du moment est l'arrivée à Rome de Mgr. Chigi. On attend le prélat ce soir ou demain. Est-il rappelé ou simplement appelé? Je n'oserais pas résoudre cette question délicate. Cependant, je dois dire que le bruit de l'envoi d'un nouveau nonce à Paris prend consistance. Ce personnage serait Mgr. Franchi, archevêque de Tessalonique (*in partibus*), ancien internoce du Saint-Siège à Florence, et secrétaire de la congrégation des affaires extraordinaires.

L'ordre donné de suspendre les envois de volontaires pendant une mois ne s'explique pas très-naturellement par l'embourgeoisement des casernes dans une ville où abondent les grands locaux presque inhabités. On trouve probablement que le chiffre des recrues belges et hollandaises est assez considérable, et d'ailleurs l'empereur des Français partage cette manière de voir, à en juger par le langage des officiers supérieurs du corps d'occupation.

Les journaux catholiques ont été bien inspirés en rassurant les volontaires contre la perspective de la bastonnade. Cette peine existait autrefois, il est vrai, dans les règlements militaires de l'Etat de l'Eglise, et je crois même que les articles qui l'édicte n'ont pas encore été effacés du Code. Mais il y a nombre d'années qu'une circulaire du ministère des armes défend de les appliquer. Le cardinal Antonelli, interrogé à ce sujet par l'ambassadeur de France, qui tenait à savoir si les soldats de la *legion française* doivent s'attendre à être bâtonnés, a opposé un formel démenti aux insinuations des révolutionnaires.

On a parlé d'un homme du bataillon suisse (chasseurs étrangers) qui aurait été, il y a quelque temps, bâtonné par ordre d'un officier, pour excitation à la désertion. Vous voyez, par ce que je disais tout à l'heure, que cet officier aurait enfreint une circulaire ministérielle s'il avait donné un pareil ordre. Or, il ne dépend pas plus à Rome qu'ailleurs d'un officier l'enfreindre une circulaire ministérielle.

L'emprunt n'est pas encore conclu.

Le budget pontifical.

On lit dans le *Journal de Rome* :
« Le budget pontifical préventif (*preventivo*) de l'exercice 1866 a été approuvé par la Consulte d'Etat pour les finances.

« Le chiffre des dépenses s'élève à 12,671,156 écus romains (617,886 écus de plus que pour l'exercice 1865).

« Le chiffre des recettes est de 6,489,952 écus.

« Le déficit est par conséquent de 6,181,194 écus.

« Le ministère des armes absorbera 1 million 589,749 écus (294,705 écus de plus que pour l'exercice 1865).

« L'intérêt de la dette publique s'élève pour l'exercice 1866, à 6,700,000 écus. Si le Saint-Siège ne payait que la partie de l'intérêt affectée aux cinq provinces non-ennemies, le budget serait bien près de l'équilibre. »

Italie.

On lit dans le *Monde* :

Le ministère de Florence a obtenu un vote de confiance. Voilà l'Italie sauvée. Le Cabinet pourra conserver le pouvoir. Il est vrai que la majorité n'a été que d'une trentaine de voix ; ce n'est guère. Il est vrai encore que dans la situation présente les partis n'ont aucun désir de se rendre impossibles pour l'avenir en assumant la responsabilité des embarras actuels. Il est vrai, enfin, que ce vote, comme la question à propos de laquelle il a été rendu, est essentiellement provisoire. Tous ces revers n'empêchent pas le ministère La Marmora de faire briller le médaillon de sauvetage qu'il vient d'obtenir. Nous admirons le courage de ces hommes d'Etat. Tous les quinze jours, leur existence parlementaire est mise en jeu. A peine au sommet, leur rocher de Sisyphe est rejeté par quelque attaque imprévue. Il ne se lasse point ; ils recommencent leur labeur ingrat. On n'a pas oublié la fameuse devise : Diviser pour régner. M. de La Marmora l'applique d'une façon très originale. Ne pouvant faire accepter par la Chambre ses plans dans leur entier, il les lui présente par lambeaux ; à défaut d'un budget qu'on repousserait certainement, il présente des exercices provisoires, un mois, quinze jours de dépenses en attendant. La Chambre grogne, mais elle accorde ; encore un peu, elle prêterait au Gouvernement à la petite semaine les autorisations nécessaires. Vilain jeu, anquet on sacrifie son crédit et sa dignité. Cela n'empêche pas les italiannismes d'admirer le beau spectacle d'une nation libre marchant au couronnement de son indépendance ! Pauvre langue française, quelles tortures on t'impose ! Et si ce n'était encore qu'à la langue !

Mazzini vient d'être élu député au Parlement de Florence par le collège de Messine. Nous n'avons pas besoin de rappeler les titres du nouvel élu, sa réputation est faite. Nous doutons qu'il ose se présenter pour prendre possession de son siège, ce serait une bravade dangereuse. Mais il nous semble que cette nomination devrait soulever une protestation unanime dans la Chambre des Députés. Ces hommes éminents, ces patriotes intègres, ces députés honnêtes dont la presse révolutionnaire nous trace chaque jour la louangeuse biographie, pourront-ils sans horreur voir joindre à leur nom de celui d'un sectaire dont le dernier mot est l'assassinat ?

Angleterre.

Londres, 27 février.

Lorsque je vins en Angleterre pour la première fois, je fus frappé des détails minutieux que le *Times* consacrait chaque matin aux éphémérides de la cour ; on y lisait sans cesse "A telle heure, Sa Majesté a fait une promenade à cheval," etc... Je fis part de mon observation à une dame anglaise, qui me répondit : "Mais ce détail est loin d'être aussi oiseux que vous semblez le croire. Nous sommes enchantés, nous autres, d'apprendre que la Reine puisse aller à cheval." La réserve britannique l'empêcha de continuer ; elle crut déjà en avoir trop dit, et une rougeur pudique colora son visage. Ce silence, cette rougeur m'expliquèrent ce qu'il y avait d'énigmatique dans les paroles de mon interlocutrice. Evidemment, les Anglais se réjouissent de voir leur souveraine capable de monter à cheval, parce que cette circonstance leur garantissait que Victoria ne portait point dans ses flancs royaux quelque projet d'Altesse qui viendrait un jour élargir au budget.

Dans la suite, j'eus l'occasion de vérifier que je ne m'étais point trompé. Tout d'un coup on apprenait que la Reine avait renoncé à ses promenades équestres, puis quelque temps après les cloches sonnaient à toute volée, le canon tonait et l'Angleterre apprenait du même coup la déchéance de la Reine et la grossesse... de la liste civile. Le bonheur du peuple anglais a passé son espérance ; déjà trois fois le ministère était venu demander aux représentants de la nation des dotations que ceux-ci avaient accordées avec le sourire aux lèvres. Encouragé par un accueil si favorable, il revient à la charge et demande aujourd'hui pour la princesse Hélène, fiancée du prince d'Angustembourg, une dote consistant, comme naguère celle de la princesse Alice, en un donaire de 30,000 livres sterling, plus une pension annuelle de 6,000 liv. st. Puis, comme il n'y a rien de tel que de battre le fer lorsqu'il est chaud, M. Gladstone a demandé en faveur du prince Alfred (qui vient d'être promu du rang de lieutenant à celui de capitaine de vaisseau, sans passer par le grade-intermédiaire de capitaine de frégate, une liste civile de 15,000 liv. st.

Cette dotation pourra être soumise à une double révision, pour être annulée lorsque le titulaire sera devenu un prince étranger—(on sait, en effet, que Son Altesse est appelée à succéder à son oncle le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, qui n'a point d'enfants)—, pour être augmentée, au contraire, si le jeune prince se marie avant de devenir souverain. Quelques députés ont essayé de régler, séance tenante, les mesures à prendre en vue de la première de ces éventualités, mais en vain. De cette façon, la dotation du prince Alfred est votée en quelque sorte à perpétuité, car qui prendrait sur soi plus tard la tâche ingrate de proposer au Parlement une mesure d'économie mesquine? Reste l'hypothèse d'une renonciation volontaire de la part du titulaire ; il est possible qu'elle se réalise, mais tous les princes n'ont point la délicatesse exquise de Léopold Ier. J'ajouterai que la Chambre, désireuse de faire preuve de son dévouement à la Couronne, était au grand complet. Les tribunes étaient également bien garnies, et, comme il s'agissait d'une dot, les dames étaient en nombre, ainsi que l'attestaient les fronçons des robes de soie et le bruit des conversations derrière les barreaux de leur petite cage.

Londres, 1er mars.

Hier matin, plus d'un Anglais, en dépliant le numéro du *Times*, déposé selon l'usage, sur sa table à déjeuner, a failli avaler sa tasse de thé de travers ou s'étrangler avec sa tartine beurrée. Il ne s'agissait de rien moins que de la démission du comte Russell offerte par lui à la reine, avec le conseil de confier au duc de Somerset la création du nouveau cabinet. Les causes et les conséquences de cette démarche étaient exposées avec tant de précision, discutées avec une telle apparence de raison, que tout le monde s'y laissa prendre et que les fonds publics baissèrent immédiatement d'un quart pour cent. C'était probablement ce que voulait le *Times*, mais il avait encore probablement un autre objet en vue. On rapporte qu'à la bataille de Senef un aide-de-camp du grand Condé, obser-

vant un mouvement des ennemis, s'écria : "Ils battent en retraite."—Non, reprit Villars, qui était présent, ils veulent seulement faire un changement de front."—Eh bien ! voilà, je crois, le secret de la manœuvre exécutée par le *Times*. Il simule une retraite de lord Russell afin d'opérer lui-même un changement de front en faveur des conservateurs.

En effet il devient de plus en plus probable que ces derniers arrivent bientôt au pouvoir ; car le gouvernement, surpris au-delà de toute expression des rapports statistiques, qui lui ont été fournis sur sa demande de tous les points du royaume, et qui constatent que les classes ouvrières, qu'on croyait entièrement exclues du suffrage, figurent au contraire pour un cinquième des électeurs inscrits sur les listes, est dans le plus grand embarras au sujet de la réforme électorale qu'il s'est engagé à faire exécuter.

Dans ces conjonctures, le plan proposé par lord Derby, sauf quelques modifications, semble rencontrer dans le public des sympathies de jour en jour plus vives, et il faut s'attendre à le voir appelé à mettre sa théorie en pratique. En attendant le comte Russell est toujours au pouvoir, et il ne songe pas encore à s'en démettre. Il mourra, il ne se rendra pas.

Tous les journaux du soir ont donc démenti la nouvelle donnée le matin par le *Times*, et ce journal même reconnaît aujourd'hui qu'il s'était trompé. Seulement, la manière ingénieuse dont sa rétractation est exprimée, aggrave le dommage qu'il a causé au ministre au lieu de le réparer.

La créance empressée que la nouvelle d'une crise rencontrée, démontre à quel point elle est probable, et l'on continuera à y ajouter foi en dépit des démentis les plus catégoriques.

Ce trait rappelle la conduite indigne d'un lord quelconque du siècle dernier qui, pour se venger de quelques dames, leur laissa par testament d'importantes sommes d'argent, comme une faible séparation, disait-il, du préjudice qu'il leur avait causé. "Après avoir ainsi de fait flétri la réputation de ces malheureuses femmes, il se délia lui-même des conséquences pécuniaires qui lui imposaient une action si noire, par un codicile, en vertu duquel il révoquait les legs en question.

Il est triste (il est fort heureux, dirait M. de Boissy) que les rapports entre les Etats-Unis et l'Angleterre soient loin d'être aussi cordiaux qu'ils pourraient l'être. Un coup d'œil jeté dans la salle du palais de Westminster, un autre dans le Capitole de Washington suffiront pour nous faire comprendre de quel œil se regardent ces deux grands peuples, issue d'une commune origine.

Vendredi dernier, M. Labouchère a introduit le sujet des rapports de l'Angleterre avec l'Amérique dans la Chambre des communes. Il a rappelé les déprédations commises par l'*Alabama*, et a demandé s'il n'y aurait pas moyen de modifier la législation existante pour empêcher le retour de pareils faits. Il s'est exprimé avec modération et dans un sens défavorable aux prétentions des Etats-Unis.

Il n'en fallut pas davantage pour transporter de fureur M. Roebuck, le Canadien. Haussant les épaules avec un geste d'insupportable dégoût, il déclara qu'il détestait des discussions qui semblaient frapper d'un blâme le secours accordé à un peuple brave et cruellement traité. Il compara les généraux du Nord à Tilly et à Wallenstein, ajoutant que ses sympathies étaient encore avec le Sud. Et, d'après l'accueil fait à son discours, on peut croire que celles de la plupart de ses auditeurs étaient du même côté. Après deux discours en sens contraire, l'atmosphère prit la parole, et, au milieu d'applaudissements frénétiques, se prononça contre tout arbitrage. Il y avait deux principes qu'il ne fallait jamais oublier, dit-il. D'abord, une nation ne doit pas compromettre son honneur en reconnaissant l'existence d'une question d'honneur susceptible d'être résolue par arbitrage. En second lieu, elle ne saurait se considérer comme responsable de manx qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher.

Les Américains admettront difficilement que le gouvernement anglais n'aurait pas pu empêcher la sortie de l'*Alabama*. En attendant qu'ils tirent des torts qui leur ont été faits une vengeance directe, ils encouragent le féminisme. M. Watkin, en appelant sur les faits qu'il avait recueillis dans un récent voyage en Amérique l'attention de la Chambre, demanda que le gouvernement de Washington fut somme de s'opposer aux menées des féministes. On assure que ces derniers vont acheter, à New-York, huit navires à vapeur qu'ils lanceront sur l'Océan, et le cabinet des Etats-Unis s'empressera probablement de les reconnaître comme belligérants. La discussion descendait sur un terrain brûlant. Vainement M. Gladstone essaya de calmer les débats en disant que ceux qui habitent une maison de verre ne doivent pas jeter de pierres, et que l'Angleterre, qui laisse une si grande liberté chez elle aux

réfugiés étrangers, aurait mauvaise grâce à trouver à redire aux Américains lorsqu'ils suivent son exemple ; vainement conjura-t-il les députés de prononcer la clôture sur cette discussion ; elle continua sur le même ton, et le modérantisme de M. Gladstone ne servit qu'à lui faire perdre le fruit de son éloquence.

Prusse.

Berlin, 28 février.

Le côté le plus curieux, mais non pas le moins significatif et le moins important de la situation actuelle, est le calme parfait qui a remplacé l'orage grondant dans la seconde Chambre, et qu'une simple ordonnance royale a fait cesser totalement. A part les manifestations populaires que le parti progressiste cherche à organiser partout contre l'arrêt de l'*Obertribunal* ou en l'honneur des députés, nous jouissons d'une tranquillité politique qui ne peut que procéder de l'indifférence ou de la fatigue. La presse progressiste elle-même paraît songer encore à la fameuse ordonnance sur la presse d'il y a trois ans, car elle garde une réserve fort sage. Peut-être aussi sent-elle instinctivement que les discours n'ont plus que faire dès que les actions n'y répondent pas. La défaillance du parti progressiste me paraît complète, et les bruits de changements ministériels qu'il fait courir pour donner le change au public, ainsi que les calomnies injurieuses que la presse répand à l'adresse des personnages hostiles au parti, ne servent qu'à constater publiquement cette défaillance.

Il y a lieu à présent de se demander si la position du Ministère est plus avantageuse. Jusqu'à ce jour, ce ministère n'a montré que ses facultés négatives, il a su s'opposer aux entreprises progressistes, voilà tout. Quant à faire quelque chose de lui-même, à créer des institutions répondant à la véritable situation et aux besoins réels du pays, il s'est montré complètement incapable. C'est surtout à la politique intérieure que s'adresse ce reproche, que tout le monde trouve fondé. Même dans les cercles officiels on s'exprime dans ce sens, et l'on regarde l'avenir avec une certaine inquiétude.

L'ambassadeur de la cour de Prusse à la cour des Tuileries, M. de Goltz, va repartir pour Paris. Il y sera lundi. On conclut de ce départ que le maintien de M. de Bismark au pouvoir est plus assuré que jamais.

Les *Feuilles coloniales* font un tableau de la situation de l'enseignement public dans le duché de Nassau, qui est de nature à faire ressortir l'importance de la question d'enseignement pour tous les catholiques allemands. Dans le duché de Nassau il n'existe point d'écoles confessionnelles ou religieuses, mais exclusivement des écoles communales outre les écoles de l'Etat. La seule concession faite aux besoins et aux droits religieux est que le curé est président du conseil scolaire local, et que les inspecteurs sont des ecclésiastiques. Mais voilà tout. Une école libre est à peu près impossible ; tout est à l'Etat dans le domaine de l'enseignement. La direction supérieure de l'enseignement est aux mains de fonctionnaires protestants, et quoique près de la moitié des habitants soient catholiques, le chef de la division du Ministère pour les écoles gouvernementales catholiques est protestant. Les députés catholiques et conservateurs ont à plusieurs reprises sommé le Gouvernement de confier cette place à un catholique, mais jusqu'ici il a toujours fait la sourde oreille.

Aussi les torts et les injustices envers les catholiques sont-ils très-grands. Par exemple, il y a des instituteurs protestants dans des villes catholiques, qui comme Geischel, comptent 97 protestants, parmi lesquels se trouvent 5 évêques. A Hochheim, il y a un instituteur protestant pour 9 enfants et 158 habitants protestants ; à Etville, 1 pour 19 enfants, 190 habitants. Les 40 à 50 enfants qui composent les classes de ces instituteurs protestants sont catholiques. Il en est de même dans les villes catholiques de Rüdelsheim, Hochst, Hadamar, Montabour Oberaisel, où partout se trouve un instituteur protestant aux frais de la commune pour enseigner une infime minorité protestante. En revanche, les 230 catholiques, dont 30 évêques, de Braubach ne peuvent obtenir un instituteur catholique. Il en est de même pour ceux de la ville de Nassau ; en 1848, le Gouvernement décréta la nomination d'un instituteur catholique ; mais les autorités communales protestèrent et le Gouvernement céda. En revanche, une petite ville catholique qui refusa l'installation d'un instituteur protestant, subit une exécution militaire, et plusieurs citoyens catholiques furent condamnés pour ce même chef à la détention dans une maison de correction.

HERMANN KUHN.

Vive Panneton!

Le Pays, l'Ordre, le Dériveur, et les autres feuilles admiratrices de la république américaine sont respectueusement priés de faire quelques commentaires bien sentis sur le fait suivant qui vient de se passer dans un des Etats de l'Union.

Le révérend Dr. Cummings, un des membres les plus dévoués et les plus brillants du clergé catholique de l'Etat du Missouri, a été récemment condamné à payer une amende de \$500 et à être emprisonné jusqu'à ce que la dite amende soit payée, pour avoir commis le crime d'administrer les sacrements et d'exercer ses fonctions sacerdotales sans avoir préalablement prêté le serment arbitraire imposé par le gouvernement de l'Etat. Le Dr. Cummings en a appelé de ce jugement à la cour suprême des Etats-Unis.

Cet acte tyrannique inspire à notre excellent confrère du True Witness les réflexions suivantes dont on ne contestera ni la justesse, ni l'apropos :

"Tout infâmes que fussent les vieilles lois de l'Angleterre contre les catholiques, lois maintenant abrogées, elles n'étaient pas plus tyranniques que la loi en vertu de laquelle les prêtres et les religieux des Etats-Unis sont conduits en prison : et pour comble d'infamie nous entendons tous les jours ce même peuple des Etats-Unis dénoncer la cruauté et la tyrannie de l'Angleterre.

"Il n'y a, de par le monde, aucun pays, à l'exception de la Russie—à laquelle les Etats-Unis ressemblent par tant de côtés—où l'Eglise catholique soit si détestée, si persécutée, où les principes de la liberté civile et religieuse soient si outragés que dans la République voisine, cette république qui se donne modestement comme le pays modèle. Le catholique est traité aux Etats-Unis comme un espèce de parias ou de rebut ; lui et son clergé sont les victimes d'un système élaboré de lois pénales ; et la foi et la morale de ses enfants sont pervertis par l'infâme système d'éducation par l'Etat qui y est en vigueur, système après lequel l'Eglise Protestante établie de l'Irlande est une institution bienfaisante. En vérité, les catholiques du Canada seraient bien insensés s'ils prêtaient l'oreille à ceux qui cherchent à leur faire échanger leur heureuse condition de sujets anglais pour celle d'esclaves du tyran démocratique."

Le Pays, lui, a toujours blâmé et blâmé encore l'appel et voudrait que le gouvernement désarmât les milices sur sa seule affirmation qu'il n'y a plus rien à craindre.

Nous laissons aux hommes sensés à décider lequel de nous deux a raison.

Un des derniers bulletins télégraphiques des Etats-Unis nous apprend que le cabinet de Washington a donné au département de la marine ordre d'équiper une flottille qui devra être expédiée sous peu sur les côtes de l'Amérique Britannique du Nord. On ne connaît pas encore au juste le but avoué de cette mesure du gouvernement américain ; selon quelques-uns, la mission de l'escadre fédérale serait de préparer les voies à une rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis ; d'autres croient que l'intention du gouvernement américain est tout simplement d'empêcher, par la présence d'une force respectable, des collisions entre les pêcheurs américains et les pêcheurs anglais.

Cette interprétation est la plus raisonnable.

Le gouvernement fédéral prévoit sans doute que les pêcheurs américains n'accepteront qu'à contre-cœur les conséquences de l'abrogation du traité de réciprocité, et c'est de son devoir en même temps que de son intérêt de prévenir les difficultés diplomatiques dans lesquelles pourraient l'entraîner les empiétements de ses nationaux.

A notre avis, la mesure du gouvernement fédéral n'est donc nullement de nature à nous donner des inquiétudes ; loin de là nous croyons au contraire que la présence d'une flotte américaine, avec mission de tempérer les convoitises des pêcheurs américains, est le meilleur et peut-être l'unique moyen de parer aux imbroglios.

Notre budget municipal.

La plus grande partie de la séance de vendredi du Conseil-de-Ville a été consacrée à la lecture du rapport annuel du comité des finances.

Nous empruntons les chiffres suivants aux tableaux qui accompagnent cet important document que nous publions en entier dans notre prochain numéro. Ces chiffres, moins ceux de l'aqueduc, sont établis sur la base actuelle de cotisation :

Table with financial data: La dépense probable est comme suit: Aqueduc, Salaires, Fonds d'Amortissement, etc.

Le revenu probable est réparti comme suit :

Table with financial data: Valeur annuelle de la propriété qui reçoit l'eau, Dito ditto qui ne reçoit pas l'eau, Chevaux et vaches, etc.

Samedi soir une certaine excitation a été causée en cette ville par une rumeur portant que les bûches du Parlement à Outaouais étaient en feu.

Où est la contradiction ? L'autre conclusion que le Pays tire de nos remarques, c'est que nous sommes revenus à son opinion ; que nous admettons aujourd'hui ce qu'il prêche depuis quelques jours.

Cette prétention est aussi ridicule que celle dont nous venons de faire justice. Nous avons toujours été et nous sommes encore d'opinion que le gouvernement étant seul en état de juger des périls de la situation devait être laissé seul juge des mesures à prendre pour y faire face.

Si l'on en croit certaines rumeurs, la situation importante laissée vacante par la mort de M. R. G. Belleau, dont nous annonçons l'autre jour le décès, serait à donner à M. Victor Tessier, frère de l'hon. Orateur du Conseil Législatif.

Une grande revue des troupes de la garnison et des volontaires a eu lieu samedi à Montréal ; de mémoire d'homme on n'avait pas vu à Montréal un aussi grand déploiement de forces.

Les compagnies de volontaires continuent à s'organiser sur tous les points du pays avec un entrain qui tient du délire.

Le dernier bulletin télégraphique des Etats-Unis ne nous dit rien des Fénians.

La législature de l'île du Prince-Edouard doit se réunir le 9 avril.

Le dernier numéro de l'Echo du cabinet de Lecture publie une très remarquable et très longue biographie de feu M. l'abbé Granet, supérieur du Séminaire de St. Sulpice.

Le compte rendu de l'assemblée des habitants du comté de Rimouski est arrivé trop tard pour paraître aujourd'hui.

Cérémonie religieuse.

Une imposante cérémonie religieuse a eu lieu lundi dernier au couvent Saint-Joseph d'Ottawa. Il s'agissait de quelques administrations à la profession religieuse. Monseigneur officia et fit un sermon aussi éloquent que bien approprié.

Les novices qui ont fait leur profession sont Mademoiselle Julie Major, en religion sœur de Mazend de Montebello, Mademoiselle Anna O'Doherty de Gloucester, Mademoiselle Anna Lanouette des Trois-Rivières et Mademoiselle Aurélie Lambert, dite sœur Aurélie de Bourbonnais, Illinois.

Les postulantes qui ont pris le saint habit sont les sœurs Victoria Ethier de Montréal, Emilie Laverrière de Notre-Dame de Lévi (Québec), Catherine McManus de Plattsburg, Adeline Métreisse, dite sœur Françoise de Montréal.

Ordinations.

Samedi, le 17 du courant, Sa Grandeur l'évêque d'Ottawa a fait les ordinations suivantes, dans la chapelle du Collège St. Joseph : M. François Lombard et Jas. McGoowan pour le diaconat. M. Seraphin Philip pour le sous diaconat. Oblat, pour la tonsure.

La Société de Construction Permanente de Québec.

Le cent vingtième paiement de la première classe d'actions de cette Société a été fait le 3me lundi de Mars courant et le terme entier (10 ans) de cette classe, se terminera le 3me lundi d'Avril prochain.

Un grand nombre de personnes qui ne sont pas encore actionnaires ont déjà donné leur nom pour s'aggrégier à cette Société, ce qui nous se faire en tout temps, et à chaque mois.

Nous aurions beaucoup à dire de l'avantage de cette Société, mais nous aurons occasion d'y revenir plus tard, peut-être sous peu. Qu'il nous suffise de dire que c'est une Institution que notre compatriote, M. F. Vézina a fondé en 1856, qu'il a conduit pendant plusieurs années et qu'il conduit encore à l'heure qu'il est.

Les Directeurs sont : M. F. Vézina, Président, Dr. O. Robitaille, Y. P., G. H. Simard, J. D. Brousseau, Jos. Hamel, F. Gourdeau et J. C. Fiset.

Le Secrétaire-Trésorier est M. L. Lesard.

Les employés publics sous les armes.

La dépêche suivante a été transmise d'Outaouais : Tous les différents départements publics ont reçu l'ordre en Conseil qui oblige les employés de s'enrôler dans un bataillon volontaire.

Le but de cet ordre est d'empêcher les employés d'être pris comme conscrits dans le ballottage pour le service actif. Ce bataillon ou service civil peut néanmoins être employé loin du siège du gouvernement ; mais cela seulement par un ordre spécial du gouverneur-général. Actuellement, ce corps devra, comme tous les autres de la ville faire la garde nocturne. C'est lui qui fournit le principal poste de soir. Hier soir, il a fourni la garde No. 2 à la gare du chemin de fer.

Etats-Unis.

Nous lisons dans le Courrier des Etats Unis : La dernière séance de la Chambre des Représentants n'a été, à proprement par-

ler, qu'une séance de statistique. Tout d'abord, le Président a soumis à l'Assemblée un rapport du secrétaire de la guerre relatif à l'effectif actuel de l'armée, en réponse à une demande d'information qui lui avait été récemment adressée. Il résulte de ce document que l'effectif de l'armée était au 9 janvier dernier de 162,611 hommes. Sur ce nombre, 27,891 appartenaient à l'armée régulière. Les cadres de l'armée volontaire étaient composés comme suit : officiers blancs, 2,264 ; soldats blancs, 55,326 ; officiers de couleur, 2,393 ; soldats de couleur, 63,273 ; officiers généraux et état major, 1,018. Depuis le 9 janvier des ordres ont été donnés pour que l'effectif fût réduit de 41,744 hommes, dont 18,654 soldats blancs et 23,090 soldats de couleur.

L'armée d'occupation des Etats du Sud se répartissait de la manière suivante :

Table with military data: Missouri, Virginie du Nord, Caroline du Sud, Géorgie, etc.

Les dépenses occasionnées par le maintien de l'effectif de l'armée sur le pied actuel, déduction faite des licenciements récents, sont évaluées pour l'année fiscale, à \$87,362,759.

Une statistique non moins intéressante que la précédente est celle qui a été fournie à la Chambre, avec pièces à l'appui, par M. Scofield, pendant la discussion à laquelle a donné lieu le bill d'emprunt. M. Scofield a établi que sur les \$2,711,850,000 qui forment aujourd'hui la dette publique, \$1,600,000,000 devront être payés dans le court espace de trois ans, en dehors des dépenses ordinaires du gouvernement. Voici, jusqu'au 1er janvier 1869, dans quelle proportion les dettes contractées par les Etats-Unis dans le cours de la guerre, à l'exclusion de celles qui ont été consolidées, arrivent à échéance :

Table with financial data: Au 31 mars, Du 31 mars au 30 juin, Du 30 juin au 31 décembre, etc.

En présence de ces chiffres et des nombreux quarts-d'heure de Rabelais qu'ils nous promettent, on ne peut que vivement désirer l'adoption prochaine d'un bill de consolidation de la dette qui assure à la fois les intérêts du gouvernement et ceux de ses créanciers.

On parle toujours plus ou moins des Fénians, de leurs projets et de leurs espérances ; mais nous ne trouvons dans tout ce qui se dit rien qui mérite d'être mentionné.

Le Herald de Washington dit : Il est entendu que des ordres ont été donnés pour la préparation immédiate d'une escadre destinée à rester en devoir sur les côtes de l'Amérique Britannique du Nord. On assigne différents motifs à ce mouvement, l'un est le rassemblement à Halifax de la flotte des Indes Occidentales ; un autre est la crainte des Fénians ; et un troisième, l'expiration du Traité de Réciprocité. Ce qui est certain, c'est que nous avons une belle flotte, capable de protéger nos intérêts dans ce quartier. Elle égalera probablement la flotte anglaise par sa force.

Buffalo, 23 mars.—Sur une information reçue de source certaine, trois régiments Fénians sortent ici organisés, et amplement fournis d'armes, etc. Un de ces régiments sera commandé par le Col. Baily, auparavant Capitaine dans le 100ème des Volontaires, N. Y.

La fraternité a en cette ville un dépôt pour l'approvisionnement d'armes, de havresacs, etc., équipements de soldats renvoyés. Beaucoup de ces soldats abandonnent ces équipements aux Fénians pour des prix infimes. Ils ont aussi des accoutrements suffisants pour un régiment de cavalerie. Ils sont ici très nombreux, et reçoivent presque chaque jour de grandes quantités d'armes et de munitions de guerre.

—La Bolivie s'est alliée avec le Chili et le Pérou pour l'offensive et la défensive.

Le Pérou se prépare rapidement à prendre une part active à la guerre.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis :

Les journaux de la Nouvelle Angleterre, et surtout ceux des villes du littoral, commencent à s'inquiéter des conséquences du rappel du bill de réciprocité. Le Portland Advertiser soutient que la balance du commerce était en faveur des Etats-Unis, et que ceux-ci se sont volontairement fait tort à eux-mêmes en dénonçant le traité. D'un autre côté, le Post de Boston paraît redouter des difficultés sérieuses entre les deux gouvernements, à propos du rappel des lois sur les pêcheries.

"Toute la question des pêcheries, dit-il avec raison, va nous replonger dans les mêmes embarras où nous nous trouvons avant le traité. Nos pêcheurs ont reçu notification du gouvernement canadien d'avoir à s'écartier des lieux de pêche où ils ont gagné leur vie pendant si longtemps. Nos vaisseaux trouveront moyen d'échapper l'interprétation provinciale de l'ancien traité et il y aura des infractions commises ouvertement. Ces infractions au traité motiveront l'emploi d'une escadre anglaise, suivie de près par l'apparition de nos propres vaisseaux dans les parages du goffé.

"Dans la situation actuelle des deux gouvernements et des deux peuples à l'égard les uns des autres, qui pourrait empêcher une collision soudaine ? Il en est qui la désirent. Nous, au contraire, nous croyons que ceux qui appellent aveuglément une guerre avec la Grande-Bretagne s'inquiètent peu des vrais intérêts, de l'honneur ou de l'avenir des Etats-Unis comme première puissance sur ce continent."

On lit dans le Courrier des Etats-Unis :

L'agent juariste à Washington, M. Romero, fait publier à ce moment par nos confrères américains toute une série de chiffres fantastiques, pour prouver que l'empire coûte plus cher au Mexique que la république. Celle-ci lui a coûté l'honneur, la vie de milliers d'hommes, d'immenses provinces, quarante ans d'anarchie et de rapines, la prospérité agricole, etc., etc., mais ce sont des bagatelles que M. Romero ne fait pas entrer en ligne de compte.

A propos du Mexique, la Chambre a jugé convenable de répéter la facétie de l'année dernière. Comme elle votait le bill des crédits pour subvenir aux dépenses diplomatiques et consulaires, elle a fait précéder le mot Mexique de l'appellation de République, sur la proposition de M. Bancs, président du comité des affaires étrangères.

Jefferson Davis.

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis :

Une correspondance de la forteresse Monroe nous apporte quelques détails sur la captivité de M. Jefferson Davis et de son secrétaire, M. C. C. Clay.

M. Davis, dit cette correspondance, semble prendre son parti de la prolongation indéfinie de son emprisonnement. Il suppose sa captivité avec un rare stoïcisme, ne faisant jamais entendre une plainte et évitant avec soin dans sa conversation toute allusion même indirecte à son procès. Ses traits portent toujours l'empreinte d'une profonde tristesse, et reflètent à intervalles le chagrin poignant qui le dévore ; mais ils n'accusent aucun changement fâcheux dans l'état de sa santé, qui continue à être bonne. Légitime au point du jour, M. Davis prend un bain à la suite duquel il lui est permis de se promener sur les remparts et dans le préau de la forteresse ; après deux heures de promenade méditative, pendant lesquelles il lui arrive rarement d'échanger quelques paroles avec ses surveillants, le prisonnier rentre "chez lui" et se livre à la lecture des journaux. Il paraît prendre un intérêt particulier aux débats du Congrès qu'il lit généralement deux fois. Après un repas très frugal, il sort de nouveau quand le temps le permet et, à son retour, il se plonge jusqu'au soir dans la lecture de ses livres d'histoire, ses fidèles amis, comme il les appelle.

Son compagnon de captivité, M. C. C. Clay, a obtenu la permission d'aller et venir où bon lui semble dans l'intérieur de la forteresse, en s'engageant d'honneur à ne pas chercher à s'évader.

On continue à exercer la plus grande surveillance sur tous les bâtiments qui abordent à la forteresse, et l'on n'admet plus d'étrangers dans l'intérieur du fort que sur la présentation d'une passe dûment apostillée par le Président, le secrétaire de la guerre ou le commandant de la subdivision.

Une voix du Sud.

Nous lisons dans l'Avant-Courier, de Saint-Charles (Louisiane) :

"... Aujourd'hui le Sud est vaincu matériellement, mais est-il moralement ramené ? Le corps du peuple est dans l'Union, mais son âme y est-elle ? La question n'est pas indifférente et elle préoccupe à bon droit les triumphantistes. Leur importe de rendre au pacte social son essence primitive, de rétablir la condition indispensable du gouvernement, c'est à dire le consentement des gouvernés, et de ne pas étendre un cadavre dans les Etats du Sud. Aussi, sont-ils inquiets. Les difficultés et les embarras du dedans et du dehors exigent impérieusement le retour de l'harmonie des parties et de la fraternité des Etats, le rétablissement d'une Union réelle et sincère, forte et compacte. C'est pour cela que le Président Johnson, indépendamment des sources officielles d'information qu'il possède, a chargé des émissaires de toute nuance d'opinion, de parcourir le pays vaincu et de lui faire un rapport de leur mission. Les généraux Grant, Sherman, Shurz, Howard ont rempli cette tâche délicate avec plus ou moins de sagacité, de pénétration et de conscience ; mais ils n'ont pu avoir et communiquer qu'une vue à vol d'oiseau, non une analyse de l'état des esprits. Leurs rapports ne sont que des fragments incohérents, de nature à augmenter encore l'incertitude et l'anxiété.

"Pour nous qui vivons dans la société du Sud, il nous est plus facile qu'à des missionnaires portant l'épée de saisir et de caractériser l'opinion des vaincus, leur arrière pensée. Leur cœur, dont l'objet s'est évanoui, est vide ou plein du passé, et un nouvel objet ne le remplit pas encore ; leur esprit est une table rase sur laquelle sont effacés les anciens caractères, une page blanche qui attend une nouvelle impression. Le Sud est passif et inerte. L'Union est pour lui affaire de convenance et de nécessité, non d'inclination et d'amour. Il souffre et se réserve ; la Confédération morte hante son âme. ... Il est des souvenirs, des noms de héros, de batailles, qui le font palpiter d'amour ; il en est d'autres qui le font frémir de haine. Parfois, dans la solitude, le rêve de l'indépendance revient, et à plus d'un foyer, on se surprend à rêver la ruine de cet édifice où on est entré de force, à le secouer, dit-on par le comte Samson avec les Philistins, qui à invoquer l'épée de Brennus. Mais tout cela est du sentiment, et n'a de valeur que celle d'une prière répandue sur un tombeau. La raison, la froide raison refoule le regret douloureux et arrache à l'inutile contemplation du passé. Toutefois, l'avenir ne rassure pas la société du Sud, et elle reste silencieuse et sombre. Elle laisse faire ses législatures, elle leur permet de protester de sa loyauté et de proclamer son désir de reprendre les anciennes relations politiques, mais elle attend

avec défiance, et d'elle-même ne fait pas un mouvement.

"On l'a dit avec raison, la guerre n'est pas terminée et le Sud n'est pas vaincu. Il faut achever l'œuvre de la restauration, il faut dompter les esprits rebelles par la justice et la générosité. Ce sont les seules armes qui puissent rendre à la république ses conditions d'avenir. Que cette politique soit adoptée, et les Américains reconquies s'embrancheront devant l'autel de la patrie régénérée, et poursuivront le rôle providentiel que ne cesse de leur montrer Andrew Johnson, cet homme du peuple, cette grande instance. Il la proclame par les menaces de mort. Dans un courageux discours adressé à une manifestation de la ville de Washington, il commente le veto dont il a frappé le bill radical du Bureau des Affranchis. Par un singulier renversement des rôles, c'est lui, pouvoir exécutif, naturellement porté à l'excès de centralisation, qui plaide pour les droits des Etats, et dénonce au pays les tendances absorbantes, non du pouvoir législatif, mais d'un comité irresponsable qui, pareil au Conseil des Dix ou au Comité du Salut Public, détruirait tous les pouvoirs, le législatif aussi bien que l'exécutif, et achèverait la liberté mourante. Il ne veut pas que la constitution soit une majestéuse inutilité, et à la face du peuple qu'il prend à témoin, il pose hardiment le pied sur le sol ferme et solide qui porta jadis l'Union et ses destinées.

"Admirable situation que celle du président Johnson ! Lincoln, bras de la répression sanglante, ne pouvait ramener les cœurs aliénés. C'est un crime qui l'a fait disparaître, mais il a disparu à temps pour le but même auquel il avait travaillé comme instrument. Johnson, qui n'avait joué qu'un rôle secondaire, n'oublie les injures de l'Union, ses erreurs et les fautes des partis. C'est à lui qu'il appartient de transporter la grande et durable victoire, la victoire sur l'opinion. Son veto, le discours qu'il a prononcé, les engagements solennels qu'il prend de défendre au prix de sa vie la constitution et la liberté, son attitude loyale et résolue, ont touché et fait résonner dans le Sud une corde qui ne vibrait plus. Le canon a grondé dans plusieurs Etats, mais ce sont les battements du cœur et le réjouir de la nation.

"... Pour que l'Union fût forte au dedans, respectée au dehors ; qu'elle relevât ses finances, recréât son agriculture et son industrie, il fallait qu'elle redonnât l'Union, la libre Union, sans que la force centrifuge continuât à opérer en toute occasion et à préparer la chute honteuse de ce gouvernement démocratique qui brille aux yeux de l'humanité comme l'image de la future politique universelle.

Dernières nouvelles d'Europe.

Nous empruntons ce qui suit à nos derniers journaux d'Europe.

Dans la séance d'avant-hier du Corps législatif de France, la discussion sur le projet d'Adresse, relatif aux coalitions et aux sociétés coopératives, n'a été l'objet d'aucun débat sérieux. Ce paragraphe a été voté purement et simplement.

La discussion a été ensuite ouverte sur le paragraphe 7, concernant l'agriculture.

Le Morning-Post nous a appris que le gouvernement français, désireux de s'entendre avec l'Angleterre et la France la solution des questions qui se rattachent au traité d'extradition, aurait consenti à prolonger la durée de ce traité.

L'International confirme cette nouvelle et ajoute qu'elle a produit une impression favorable dans la Cité de Londres. On désire généralement, dit-il, que le ministre anglais fasse des concessions aux justes réclamations du gouvernement français.

Une correspondance de Londres annonce un commencement d'agitation parmi les classes ouvrières ; diverses grèves s'organisent en ce moment sur plusieurs points de l'Angleterre pour arriver à l'établissement, dans la capitale, d'une sorte de congrès ou parlement du travail. Les menaces de ce mouvement affligeront les prévisions les plus excessives, auxquelles sans doute le bon sens des classes laborieuses ne se laissera pas prendre.

D'après la même correspondance, les membres du cabinet ne se seraient pas encore mis d'accord sur le bill de réforme Demain, l'ensemble du projet sera soumis à un conseil de cabinet. On dit que, si la Chambre des communes rejette le bill et provoquait ainsi la retraite du ministère, le parti conservateur serait prêt à présenter un nouveau bill qui pourrait avoir l'appui des libéraux modérés.

Le Monitor universel, dans son Bulletin, constate que les inquiétudes sont très-graves dans les duchés de l'Elbe et que les rapports de l'Autriche et de la Prusse sont très-tendus.

Ces faits s'accordent avec les démentis donnés aux suppositions d'après lesquelles le gouvernement prussien aurait résolu de le rendre libre pour le moment. On incline, au contraire, écrit-on de Berlin, à croire que le retard que subissent les démarches directes du gouvernement prussien se rapportent à une mission confidentielle confiée au comte de Goltz, qui est porteur des insignes de l'ordre de l'Aigle Noir et d'une lettre autographe pour l'empereur Napoléon.

Le prince royal de Danemark est parti mardi de Copenhague pour Paris.

La concentration de l'armée turque sur les bords du Danube, annoncée par un télégramme de Vienne, se confirme. Cette mesure a été motivée par la situation des Principautés. Le corps d'observation réuni près de Routschouk se compose de 18,000 hommes, et une réserve de 10,000 hommes s'est gagnée à Schoumla, sur la crête des Balkans.

On mande de Constantinople que le gouvernement turc a donné son entière appui

tion aux arrangements conclus entre le roi d'Egypte et la Compagnie concessionnaire du canal de Suez, arrangements...

Suisse

Genève, le 26 février 1866.

Le vent ne tourne guère à la liberté générale dans notre Suisse. La période de libéralisme unitaire inaugurée il y a tout à l'heure vingt ans, après l'écrasement du Sonderbund, dure encore. Mais...

Tous les protestants sont entrés dans l'orbite révolutionnaire; sans sur quelques points de détail et de pur égoïsme de leur part, il n'y a pas eu de résistance. La Constitution fédérale, issue du mouvement de 1847, ne connaît point d'adhérents plus fervents que les conservateurs de Berne, Genève et Zurich.

Les catholiques de tous les cantons sont loin d'avoir subi un parti d'enchaînement. Sans doute chez eux il y a eu des déflections. Le libéralisme, grâce aux clubs et aux loges maçonniques, a exercé et conquis de l'influence. Soleure, le Tessin, une partie de Saint-Gall sont là pour témoigner de l'efficacité de cette propagande. Cependant la masse n'est pas entamée, et l'on demeure étonné de la force de résistance qu'il faut constater dans divers groupes de population catholique.

De combien d'humiliations l'Eglise catholique a-t-elle été abreuvée en Suisse! C'est au point que le protestantisme et la révolution le considèrent assurément comme vaincue. Ce qui subsiste encore de ses institutions, de son clergé, de ses monastères est regardé comme des vestiges dont il ne faut avoir nul souci parce que la faux du temps va les moissonner.

Il faut avouer que l'attitude des catholiques suisses, depuis 20 ans, était bien propre à autoriser ces mépris et cette confiance de leurs adversaires. Partout, chez eux, la résistance était passive, terne, éteinte. Peu ou point d'actions d'éclat. Nous avons gardé d'oublier la glorieuse prison et l'exil de Mgr Marilley. Nous n'oublions pas non plus la patience héroïque des Fribourgeois. Ceux-ci ont triomphé et ils ont mérité de devenir les porte-drapeau de l'honneur catholique en Suisse.

Mais à côté de la fidélité de Fribourg combien de ruines et de misères dans le Tessin, dont on ne se relève pas! Combien d'humiliations subies en Argovie et à Saint-Gall. En ces cantons et ailleurs, la liberté, des consciences, la lettre même de la Constitution fédérale sont violentées. Personne ne s'émue, personne n'écoute: il s'agit de catholiques.

Pour eux, point de recours devant l'opinion; on laisse subsister toutes les entraves du droit ancien, toutes les traditions josphistes, on aggrave les chances de toutes les mesures de persécution inventées par le libéralisme moderne, tandis que les sectes protestantes se développent à leur aise en fraternisant avec les mille systèmes de la libre-pensée philosophique. Il faut encore que les évêques catholiques subissent le "placet" des gouvernements protestants pour leurs mandements, pour les brefs pontificaux, pour les dispenses du carême. Nous voyons des laïques à Bâle, à Argovie et ailleurs, décider des vocations ecclésiastiques et faire subir les examens aux séminaristes.

Le ridicule le dispute à l'odieuse dans cette sorte d'humiliations, et ce qu'il y a de pis, disons-le bien haut, c'est que la conscience publique ne s'émue point de ces étonnantes. Nos protestants, si jaloux des libertés de conscience pour les juifs ou les mormons, ne s'indignent pas le moins du monde à la vue des catholiques du Tessin, privés depuis quinze années de juridiction épiscopale et violentés de toutes manières.

Devant une attitude aussi oppressive de la part de la majorité protestante et libérale, le clergé, jusqu'à présent, n'a point fait acte de résistance. Le représentant du Saint-Siège s'est épuisé en représentations, on protestations; on n'a rien écouté. Cependant la mesure est comble et nous osons espérer qu'à l'avenir le clergé sera moins endurant.

Une lutte nous paraît désormais inévitable en Suisse entre le clergé catholique et le gouvernement, sur le terrain du droit commun. La question est de savoir si, à l'heure d'aujourd'hui, en présence de toutes les vanteries du libéralisme moderne, il est possible d'admettre qu'en Suisse une classe entière de citoyens soit traité en parias.

Pologne

On écrit de Cracovie, à l'Ost-Deutsche Post:

Pendant que la plupart des hommes politiques rejettent la possibilité d'une concentration de troupes russes sur les frontières autrichiennes, cette concentration commence à s'opérer sous nos yeux.

La direction du chemin de fer de Varsovie a reçu, il y a huit jours environ, l'ordre de donner aux autorités militaires l'indication précise de la quantité de troupes qu'elle pourrait transporter en un jour sans troubler le service ordinaire des trains de voyageurs et de marchandises. Cette demande est d'autant plus singulière, que déjà, pendant la dernière insurrection, les autorités militaires ont pris des informations exactes sur ce point, et que, depuis, il n'est survenu aucun changement dans l'administration de ce chemin de fer. Elle acquiesce qu'on désire savoir la quantité de troupes qu'on pourrait transporter en un jour d'un lieu à un autre sans se servir du matériel employé sur les chemins autrichiens. Or, le chemin de fer de Varsovie à Vienne est en relation directe avec divers chemins de fer prussiens et deux chemins autrichiens. Il est remarquable que dans les renseignements demandés il n'a nullement été question des chemins prussiens.

Cet ordre officiel a causé une assez vive sensation parmi les habitants de la frontière. Mais leur inquiétude a été beaucoup augmentée hier par un second ordre parvenu à la direction du chemin de fer de Varsovie. Cet ordre impose à la direction l'obligation de suspendre les trains de marchandises au moment où le Gouvernement voudrait faire voyager, tandis que les trains ordinaires de voyageurs ne devront marcher que la nuit.

Nous apprenons en outre de très bonne source que l'on a enjoint à la direction de prendre des mesures telles que l'on puisse transporter à tout moment donné de 40 à 50,000 hommes. Il est certain aussi que dans le village de Sosnowice, situé près de la frontière, à côté de Granica, on doit établir des magasins militaires, ce qui sera très facile avec l'abondance de bois qui existe dans ce pays. A Granica même, il y a actuellement une compagnie d'infanterie, tandis qu'avant l'insurrection il n'y avait pas de garnison dans cette ville. Enfin, on remarque l'apparition de beaucoup de fonctionnaires russes sur le territoire autrichien, ce qui leur était complètement interdit pendant la dernière insurrection, et on suppose qu'ils viennent pour se renseigner sur la situation des localités de la frontière. On pense généralement, en Russie et sur la frontière prussienne voisine, que ces préparatifs sont dirigés en première ligne contre l'Autriche et qu'ils auront leur conclusion dans les Principautés danubiennes.

FAITS DIVERS

CONSTRUCTION DE BATIMENTS.—On nous informe que M. Henry Dinning a accepté un contrat pour la construction de deux barques d'environ 500 tonneaux chacune, pour une compagnie de Montréal, et qu'elles sont spécialement destinées à voyager de cette dernière ville jusqu'aux Indes Occidentales. C'est là un des fruits du rappel du Traité de Réciprocité. Un autre des constructeurs, M. Rosa, a aussi, dit-on, reçu ordre de mettre en construction pas moins de cinq vaisseaux pour une compagnie de France.

INSPECTION DE LA BATTERIE DE CAMPAGNE DE QUÉBEC.—La Batterie de Campagne de Québec a passé en revue samedi l'après-midi, devant le Col. Lord Alexander Russell, commandant de la Garnison, et le Col. McCrea, Commandant de l'Artillerie Royale. Inutile de dire que ces troupes ont présenté une apparence digne d'admiration.

UNIFORMES DES VOLONTAIRES.—Plusieurs volontaires de Québec, maintenant dans le service actif, sont dans un grand besoin de certaines parties de l'uniforme. Si les magasins militaires sont nuds de ces articles, il semble qu'il serait juste d'en distribuer sans délai à ceux qui en sont ainsi dépourvus.

COMTE DE PORTNEUF.—Le lieutenant Col. J. P. Dery, Maire de St. Raymond, a été unanimement élu Maire de Portneuf.

ACCUSATION POUR PUBLICATION DE LIBELLE.—Jean Baptiste Côté et Adolphe Guérard, propriétaires adjoints d'un papier illustré appelé La Sic, ont donné caution, vendredi dernier, pour paraître au Banc de la Reine pour la répondre à l'accusation portée contre eux par M. Michael McAvoy de St. Roch, d'avoir imprimé et publié contre lui dans le papier susdit un libelle l'accusant d'être de connivence avec le parti félinien.

ARRÊTÉ POUR VOL.—Samedi matin, vers deux heures, la police a arrêté un nommé Guérette, dans une maison du Faubourg St. Louis, sur l'accusation de complicité dans le vol de provisions commis, il y a quelque temps, au Séminaire de Québec.

—Lundi, le 19 courant, deux enfants de M. H. Augé, de la Rivière du Loup, étaient à se chauffer quand un des pieds du poêle manqua et fit tomber sur eux cette énorme masse avec le feu qu'elle contenait. Les deux petites victimes furent affreusement mutilées. L'un d'eux est mort quelques instants après, et l'on désespère des jours de l'autre.—(Minerve).

—Jeudi après midi, M. François Martineau, du Village des Tanneries, côté St. Louis, a été trouvé insensible dans une de ces carrières. On suppose qu'en voulant examiner le fonctionnement d'un moulin à vent, tout près du lieu où il a été trouvé, il a été frappé par une des voiles qui l'a précipité dans les roches qui sont au-dessous. Des médecins furent appelés, mais il ne put être sauvé.—(Idem).

—A St. Barnabé, près d'Yamachiche, jeudi dernier, la femme d'un nommé Augustin Bellemare venait de terminer une brassée de savon et avait déposé son chaudron en ébullition derrière la porte d'entrée de la maison pour le faire refroidir. Sa petite fille, âgée de 7 ans, en arrivant de l'école, ouvrit la porte et en reculant tomba assise dans le chaudron. L'orsqu'on l'en retira, elle avait tout le bas du corps brûlé. Elle souffre depuis, dit-on, des douleurs atroces et on n'entrevoit aucun espoir de sa guérison.—(Le Nord).

ARRÊSTATION A L'ISLE AUX NOIX.—Une personne venant des Etats-Unis et se don-

nant le nom de Mitchell, a été arrêtée à St. Valentin, vis-à-vis l'Isle aux Noix. Il est resté un certain temps dans l'Isle pour manifester l'intention de s'introduire dans l'Isle pour examiner les fortifications, et que des propositions à cet effet auraient été faites à des soldats de l'armée régulière. Plusieurs boîtes de cartouches, un revolver, des épées en cuivre ont été trouvés sur la personne de ce M. Mitchell lors de son arrestation. Il fut traduit ce matin devant le Colonel Ermatinger qui après scrupuleuse investigation l'a remis en liberté.—(Franco-Canadien).

—M. C. Maingy, de la compagnie du service civil, était à monter la garde, mercredi soir, à la station du chemin de fer, lorsqu'un individu de six pieds de haut, passant en voiture, s'arrêta tout à coup en face de la sentinelle, sauta en bas de son sleigh, et se précipita sur elle. Le volontaire, ne voyant aucun autre moyen de mettre à la raison cet homme abruti par la boisson, se mit en défense avec sa carabine et l'en frappa même assez rudement. Il avait bien jeté un cri au corps de garde, mais n'eût de secours qu'au bout de cinq minutes environ, ce n'est qu'alors que le brutal assaillant, dont le nom est Mahoney, fut fait prisonnier.

Amené avant hier matin devant le magistrat de police, Mahoney a déclaré qu'il s'était enivré la veille et qu'il ne se rappelait rien de ce qu'il avait pu faire. Un témoin déclara qu'il l'avait vu dans un état d'ivresse, vers six heures du soir, et l'incédant que nous avons rapporté est lieu à dix heures. A la demande des autorités militaires, la cour a traité avec une grande clémence le coupable en question. Le colonel Willy a fait dire que cet homme avait été arrêté plutôt pour servir d'exemple pour montrer combien il est grave d'assailir un sentinelle que pour le faire punir sévèrement. En conséquence il n'a été condamné qu'à \$10 d'amende.—(Canada de samedi).

—Quelques personnes sont à la tête d'un mouvement pour former ici une compagnie de volontaires toute composée de Canadiens-français. Il est même probable qu'il y aura à ce soir une assemblée publique à ce sujet à l'Institut Canadien français.—(Idem).

—La dernière livraison de l'Echo de la France contient une foule de matières intéressantes. On peut en juger par le sommaire suivant: 1° Lord Palmerston, par A. Nettleme; 2° La harpe irlandaise et les féniens, par H. de la Villemarqué; 3° L'abbé butineux, par M. Dupanloup; 4° La philosophie, par Audeval; 5° Révision du code Napoléon, par Bathie; 6° Conférence de Notre-Dame du Père Hyacinthe; 7° L'Académie française et les académiciens, par Maynard; 8° Les événements du mois, par Léon Lavedan.

CURIEUSE REVELATION.—Un individu nommé King, arrêté il y a quelques jours à Louisville (Kentucky) pour un vol commis dans l'Ohio, et attendant dans la prison de la ville une réquisition d'extradition du gouverneur de ce dernier Etat, a avoué à un agent secret nommé Harris, placé près de lui dans la maison de détention, que c'était lui, King, et non Payne, qui avaient tenté d'assassiner M. le secrétaire Seward. Cette déclaration ayant été rapportée au général Jeff. C. Davis, qui commande le département par intérim, cet officier a envoyé un télégramme à Washington pour demander que l'on ouvre une enquête sur ce singulier incident. King est connu pour avoir été un espion du Sud pendant la guerre.

UN TOUCHANT ANNIVERSAIRE.—Le Journal de Chartres annonce que l'église de Bonneval verra s'accomplir le dimanche 11 mars une cérémonie aussi touchante que digne de respect. C'est ce jour-là que le vénérable abbé Olivier, ancien curé de Neuville-en-Dunois, dont nous avons annoncé la promotion de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, atteint sa centième année. Il consacrera cet anniversaire en officiant à la grand-messe qui sera chantée avec une grande solennité.

TERRIBLE ACCIDENT.—Samedi matin vers onze heures, Mme L. Hesses, demeurant au No. 212 Spring Street était occupée à laver une fenêtré donnant sur la rue, au 1er étage, lorsque son fils Frank, âgé de quatorze ans, entra dans la chambre. Il aperçut sur la commode un pistolet et le prit entre ses mains pour le regarder. Une minute après, le coup partit et atteignit Mme. Hesses, qui tomba inanimée. La balle avait pénétré dans la tête, derrière l'oreille, avait traversé la cervelle, et s'était arrêtée au-dessus de l'œil droit.

Quand les voisins accoururent, attirés par la détonation, et par un cri perçant qui s'était échappé de la poitrine de la malheureuse femme, ils la trouvèrent étendue sur le plancher, et, près d'elle, le jeune Frank comme pétrifié par l'horrible accident dont il était la cause involontaire. Il fallut de grands efforts pour lui rendre un peu de sang-froid, et ce ne fut que longtemps après que l'on put obtenir de lui quelques détails exacts; on apprit de sa bouche que le pistolet appartenait à une personne qui demeure dans la maison, et que cette arme était partie entre ses mains.

Le quartier a été vivement impressionné par ce lamentable événement, et le jeune Frank est profondément désespéré de la mort de sa mère, qu'il chérissait tendrement. —M. l'abbé X..., curé dans un village voisin de Reims, et en visite à Paris depuis quelques jours, avait pris hier l'omnibus allant du boulevard du Temple au pont de l'Alma.

Il était placé à côté d'un jeune homme d'apparence fort distingué, et il avait engagé la conversation avec lui. Le colloque était des plus animés lorsqu'on arriva près de l'Hôtel-de-Ville; mais l'abbé, quoique vivement intéressé par le sujet traité, n'était pas distrait au point de ne pas sentir une main qui se glissait dans la poche de sa soutane et qui en sortait presque aussitôt. Il garda le silence et ne fit semblant de rien. On arrivait à la place du Châtelet, et le jeune compagnon de l'ecclésiastique se leva pour descendre. L'abbé, portant alors la main à la poche, constata l'absence de son porte-monnaie, assez bien garni.

Vite il se leva à son tour et arriva sur la marche-pied en même temps que le jeune homme, qu'il saisit par le bras en lui disant: "Mon ami, vous venez de me prendre ma bourse, et comme c'est tout ce que je possède de moi, je vous serai très obligé si vous vou-

lez bien me la rendre." Le quidam veut se décrire. "Ne faites pas d'escalader, mon ami, répondit l'abbé, je ne veux point vous perdre; car peut-être n'êtes-vous pas encore dans un état désespéré. Ne m'obligez pas à appeler la force. Exécutez-vous de bonne grâce. Tenez, si cela vous contrarie de me rendre ma bourse ici dans la rue, entrons dans ce square." Et en disant cela, il prit le bras du jeune homme, le mit sous le sien, et l'emmena au square Saint-Jacques.

Le voleur sentit qu'il avait affaire à son maître, et rendit le porte-monnaie. L'abbé lui fit un petit sermon et le quitta en le saluant de la meilleure grâce du monde.

Vente par le Sheriff pour le mois de Mars.

G. W. Reed, vs L. T. Drummond, 1 lot de terre, 18 maisons en brique à 2 étages et demi, rue St. Félix, Montréal; vente à Montréal, le 27, à 10 heures.

La Banque des Townships de l'Est, vs la Compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Clark, 1 terrain township d'Ascot, district de St. Francis; vente à Sherbrooke, le 27, à 10 heures.

J. Lemieux, vs La. Hamane, 1 terre St. Isidore, district de Beauce; vente à St. Isidore, le 28, à 10 heures.

Conquetes sanitaires.—Milton a dit que "La paix a eu ses victoires non moins renommées que celle de la guerre." Les victoires qu'a obtenues la Salsepaille de Bristol dans les trente dernières années, appartiennent à cette classe. Elles ont causé la défaite de presque toutes les maladies humides. Les scrofules ont été éteintes, les cancers enlevés, les tumeurs oblitérées, les abcès extirpés, les éruptions disparues, les affections du poulmon guéries et tous les désordres provenant de la condition acide des sécrétions et de la corruption dans le sang, ont été rapidement renversés. Des multitudes de cas aussi désespérés que celui de M. Alexander Man, de Rochester, N.-Y., dont la langue, la bouche et les muscles du visage étaient presque disparus, ont eu une issue triomphale, et il est reconnu que dans plus de vingt mille circonstances les maladies externes les plus malignes ont été perpétuellement guéries par la Salsepaille de Bristol.

A vendre par tous les Pharmaciens.

Constipation habituelle.—Maux de Reçomfort.—Le Dr. Cyrus W. Nelson, de Boston, Mass., auteur des "Observations cliniques sur le traitement des maladies abdominales," dit dans une lettre datée du 27 février 1866: "Je considère les maux de Reçomfort de Bristol le meilleur remède de tous ceux connus jusqu'à présent pour la constipation chronique. Avec moi, elles n'ont jamais failli et je les ai prescrites dans au moins 50 cas." Il dit aussi "que pour toutes les régularités des fonctions digestives, du poulmon et des entrailles, elles sont la meilleure médecine qu'il ait jamais prescrite—parfaitement sûre et éminemment digne de crédit." Des témoignages semblables ont été volontairement données par le Dr. Humphreys, de Chicago, et les dates, dans lesquels il a administré les Pilules avec le plus grand succès. Partout où les Pilules ont été administrées comme remède pour les maladies de poulmon et d'entrailles, elles n'ont jamais manqué de donner un résultat des plus satisfaisants. Ces Pilules sont contenues dans des fioles et elles peuvent être conservées sous tous les climats.

A vendre par tous les Pharmaciens.

John F. Henry & Cie., Agents, 303, Rue St. Paul, Montréal, C. E.

DECEDES

A l'Hospice des Sœurs de la Charité le 22 du courant, à l'âge de vingt-six ans, Adéline Ancill, en religion Révérende Sœur Marie de la Présentation.

Hier, à six heures, sieur J. B. Dufresne, de St. Roch, boucher, à l'âge de 77 ans et 5 mois. Ses funérailles auront lieu mercredi, à 8 heures A. M. Le convoi laissera sa demeure, rue St. Valier, à 7 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Michel, le 22 du courant Dame Veuve Victoire Vien, épouse de feu sieur Michel Tanguay à l'âge de 83 ans et 7 mois, elle laisse pour déplorer sa perte 6 enfants inconsolables et un grand nombre de parents et d'amis qui la regretteront longtemps.

AVIS public est par le présent donné, que Marie Elizabeth Lawless, épouse de Pierre Lavoie, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, hôtelier, a, ce jour, sorti une action dans la Cour Supérieure pour le District de Québec contre son dit mari, en séparation de biens.

Québec, 16 mars 1866.

GOWEN & LLOYD, Procureur de la Demanderesse.

23 mars 1866—1516 1m.

SUCCESSION DE FEU T. H. HARDY.

PAR Procuration passée devant Maître HENRI BOLDOU, et son confrère, notaires à Québec, le 17 de mars courant, le soussigné est pleinement autorisé à collecter et recevoir le paiement de toutes sommes d'argent encore dues à la succession de feu M. Théodore HARCOT HARDY, en son vivant de Québec, Libraire.

En conséquence toutes personnes encore endettées envers la dite succession sont requises de payer, sans délai, entre les mains du soussigné, à défaut de quoi elles seront immédiatement poursuivies sans aucun autre avis et sans distinction de personnes.

ATTENTION! SACRIFICE ENORME, DE MARCHANDISE SECHES, RUE DU PASSAGE, POINTE LEVI. P. L. ROSSIGNOL.

A YANT acheté le magnifique Fonds de commerce appartenant à M. F. X. Tanguay, Pointe Lévy, beaucoup au-dessous de sa valeur, prend la liberté d'annoncer, que mercredi prochain le 14 jour du courant il ouvrira le magasin de nouveau et offrira en vente les marchandises à un prix qui sera de 25 à 40 pour cent moins que leur valeur; il invite ceux qui en ont besoin de profiter de cette rare occasion de se procurer des marchandises presque à moitié prix, ce qui sera aussi une bonne occasion pour les marchands de la campagne.

Québec, 12 mars 1866—1512 6f.



BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC.

Québec, 3 mars 1866. DURANT le mois de mars, les Mallets pour le Royaume-Cel, par la ligne canadienne, via Portland, seront fermées à ce bureau tous les Vendredis, à 4.00 P. M. Un sac supplémentaire à 6.00 P. M. PAR LA LIGNE CANADIA VIA NEW-YORK: Les samedis du 3 et 17 mars à 5.00h. P. M. Et par la voie de Boston, avec les Mallets les 2 Halifax, de Terre-Neuve et de la Bernande les lundis du 10 et 24 mars à 5.00h. P. M.

Toutes les lettres mises à la poste pour les Sacs Supplémentaires doivent être payées d'avance pastempales.

Toutes les lettres enregistrées doivent être présentées à la poste quinze minutes avant les heures fixes pour la fermeture des Mallets.

J. SEWELL, Maître de Poste.

7 mars 1866—1507.



COMPAGNIE DE MONTRÉAL De Steamers Mécaniques. HIVER 1865-66.

Passagers enregistrés pour Londonderry, ou Liverpool.

Des billets de retour sont accordés à des prix réduits.

A ligne de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants: PERUVIAN, 2600 ton - - Capt Ballantine ACADIAN, 2650 ton - - " Building. MORAVIAN, 2650 ton - - " Aiton. HIBERNIAN, 2434 ton - - " Dutton. NOVA SCOTIAN, 2300 ton - - " Wylie. BELGIAN, 2200 ton - - " Brown. NORTH AMERICAN, 1784 ton - - " Kerr. DAMASCUS, 1300 ton - - " Watts.

Transportant les Mallets du Canada et des Etats-Unis.

L'un des steamers mentionnés plus bas ou autres steamers partira de LIVERPOOL chaque JEUDI et de PORTLAND chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers qui iront à Londonderry ou qui en partiront.

Voici les dates de départ: DE PORTLAND. BELGIAN..... Samedi, 17 février. MORAVIAN..... " 24 " MORAVIAN..... " 3 mars. NORTH AMERICAN..... " 10 " NOVA SCOTIAN..... " 17 " HIBERNIAN..... " 24 "

PRIX DE LA TRAVERSÉE DE QUÉBEC A Londonderry ou Liverpool.

CHAMBRE, \$72.50, \$76.50 ou \$80.50 selon les accommodations.

D'ENTRÉE, \$31. On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE et CIE, 10 février 1866—1498 12m.

J. B. C. HEBERT ET JOS. ANOTI. NOTAIRES ET AGENTS, RUE STE. FAMILLE, N° 18, Haute-Ville, Québec.

Québec, 27 décembre 1865—1450 12m.

P. Couture et Cie.

LES soussignés, en remerciant le public du libéral encouragement qu'on leur a accordé, profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'ils ont

Fermé leur magasin rue St. Joseph, Et transporté ce qui restait de marchandises

A L'ANCIEN ETABLISSEMENT, RUE LA COURONNE.

Les pratiques du nouvel établissement sont libéralement invitées de venir faire leurs achats à notre magasin.

No. 37, Rue la Couronne,

Ils y trouveront d'abord les mêmes employés qui les serviront avec toute la politesse et la bienveillance possible; de plus, d'après le bon résultat de notre inventaire, nous pouvons leur offrir certains lots de marchandises d'utilité.

A GRAND SACRIFICE. P. COUTURE ET CIE.

N. B.—P. C. et Cie., trouvant leur établissement, rue Saint-Joseph, trop petit pour pouvoir faire des opérations commerciales sur une grande échelle, sont en marché de se procurer un des plus grands établissements de la rue la Couronne et plus rapproché de l'ancien établissement qu'était celui de la rue Saint-Joseph, ce qui leur donnera l'avantage de garder un assortiment plus complet et un public le plaisir d'être satisfait sur toutes les demandes qui nous seront faites dans notre ligne.

P. COUTURE & CIE.

Québec, 23 février, 1866—1502 6m

7 février 1866

AVIS. TOUS ceux qui doivent aux BIENS DES JESUITES et qui ont le présent avertissement que s'ils ne paient au plus tôt au soussigné, ils seront immédiatement poursuivis sans aucun autre avis et sans distinction de personnes. L. PANET, Agent. Québec, 9 mars 1866.—1510. 9f.

APPROVISIONNEMENT DES PHARES.

DES soumissions cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à VENDREDI le PREMIER jour de JUIN prochain, à midi, pour un approvisionnement de 850 Galons d'huile de blanc de Baleine, de la meilleure qualité, pressée à froid, pour les Phares Provinciaux, au-dessus de Lachine; et un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 20° Fahrenheit et les deux autres tiers à 34°; le tout sujet à inspection et éprouvé avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cercés en fer, contenant ci quatre gallons chacun et en très bon ordre; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

Des soumissions seront aussi reçues en même temps pour 8,500 gallons d'huile de Charbon, non explosive, de la meilleure qualité, qui devra être fournie dans des barils cercés en fer, contenant de 20 à 50 gallons chacun et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

Un bateau à Vapeur demandé.

Des soumissions cachetées seront reçues en même temps pour un Bateau à Vapeur qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 160 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le Fleuve St. Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir: sur les Lacs St. Louis et St. François, le Fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston, les Lacs Ontario, Erie, Sainte-Claire et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requis pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargés par ce Département de ces approvisionnements seront reçus à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement: " Soumission pour l'huile de Blanc de Baleine," " Soumission pour l'huile de Charbon," " Soumission pour la livraison des approvisionnements des Phares." Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresser au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics. Ottawa, 3 mars 1866.

9 mars 1866—1508. 12f.

MARCHAND A COMMISSIONS

POUR LA FRANCE

ET TOUTES LES AUTRES PARTIES DE L'EUROPE.

Le Soussigné informe respectueusement le clergé de ce diocèse et le public en général, qu'il continue toujours à importer des

ORNEMENTS D'EGLISE

VASES SACRES, LIVRES, VINS DE MESSE, ETC. ETC.

Et tous autres effets que l'on voudra faire importer directement.

Les prix seront à DIX POUR CENT sur l'importation.

T. LARUE, Trois-Rivières, 19 février 1866—1496 3m.

AMELIORATIONS CONSIDERABLES

apportées à la 19me année du journal LE CONSEILLER DES DAMES ET DES DEMOISELLES

Paraissant le 1er de chaque mois, en livraisons de 48 pages de texte grand in-8°.

Littérature, Illustrations, Modes, Musique, Beaux Arts, Travaux à l'aiguille, Economie domestique, Patrons illustrés, etc.

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR L'ANNÉE POUR LE CANADA, 25 Francs ou \$5. PAYABLE D'AVANCE.

abonnements partent du 1er novembre et se font pour l'année entière.

LE CONSEILLER DES DAMES ET DES DEMOISELLES

- 1. Une Chronique sur les principaux faits du mois, pouvant intéresser les Dames et Demoiselles, par Mlle. Emma FATHON.
2. Des Articles Littéraires: Nouvelles, Variétés, Comédies, Proverbes, Histoires, Voyages, Biographies, Beaux-Arts, Sciences amusantes, Education, Morale, Traductions, Poésies, Monnaie, Enigmes, Charades et Métagrammes, par M. A. Des-Essaris, Philibert Aubert, J. J. Jadin, Eugène Nus, F. Fertiault, A. Dubois, Henri Verrier, Marc Constantin.

Le Conseiller des Dames et des Demoiselles, sera accompagné dans le courant de l'année 1865-1866, de:

- 1. 14 Gravures de modes colorées: femmes, jeunes filles, enfants, etc., etc.
2. 2 Grandes planches de modes Manteaux et confections (hiver et été);
3. 2 Gravures de modes spéciales de costumes d'enfants (hiver et été), petites Filles et petits Garçons;

Tous les patrons des gravures de modes se trouvent sur les planches accompagnant chaque numéro.

- 2. 2 Grands patrons, grandeur naturelle, pour confections (hiver et été), sur grand papier Coloumbier (1 mètre 20 centimètres de hauteur sur 56 de largeur);
4. Feuilles (double Jésus jaune), contenant plus de 2,000 dessins de broderies et petits travaux de Dames et de Demoiselles;

- 6. Planches (Jésus jaune), Broderies, coins de Mouchoirs, Coils, Chiffres des Abonnées, Alphabets et petits Travaux, etc., etc.;
7. Patrons (Double Jésus), grandeur naturelle, Corsages de robes à Confections, Femmes jeunes Filles et Enfants;

- 6. Planches (Jésus), Patrons, Robes de bal, Robes de mariées et de première Communion, etc., etc.;
2. Planches spéciales (recto et verso) de Patrons et Costumes d'enfants, petites Filles et petits Garçons;

- 2. Grandes planches bleues: Crochets carrés, Fillets brodés, etc., etc.;
1. Grande planche spéciale de guipures, Point de Venise, etc., etc.

- Planches de tapisserie colorée: Bouquets, Pantalons, Bandes, Fauteuils, Chaises, Lambrequins, etc.;
10. Albums de Musique magnifiquement édité, contenant des Etudes de piano: Valses, Quadrilles, Polkas, Mazurkas, Romanças, Recueil chorale, etc., etc., par M. Strauss, Arban, Jonas, Emilie Etting, Ph. Stutz, Demersant, Debombes, Rousselot, Antonin d'Argenson, Louis Raimbaud, etc., etc.

- 10. Planches spéciales (imprimées en bleu) Crochets, Fillets, Tricot, Guipures, Point de Venise, etc., etc.;
4. Gravures (double format) de Lingerie et Chapeaux;

- 2. Gravures spéciales de coiffures en cheveux (Dames et Demoiselles);
2. Planches de garnitures de robes;
1. Planches spéciales de passementerie;

- 1. Aquarelle, copie du charmant tableau de Metz (une Dame à son clavecin);
1. Aquarelle (nature morte), délicieux tableau de salle à manger.

- 1. Sepia;
2. Gravures sur acier représentant les embellissements de Paris;

- 1. Charmant Calendrier coloré pour 1866;
12. Rébus illustrés.

Le Conseiller des Dames et des Demoiselles est le seul journal pouvant donner, par l'étendue de son texte, toutes les explications des planches, dessins et patrons, d'une telle clarté, que tous les travaux et patrons publiés sont facilement exécutés, même par les moins habiles.

A nos abonnés du Canada. Pour éviter toute réclamation, les Abonnés devront s'adresser à l'avenir à M. Léger Brousseau, seul correspondant à Québec et pour tout le Canada.

Le Gérant, VICTOR BOUREY.

Les abonnés du Courrier du Canada qui ont payé ou qui payeront leur abonnement d'avance auront le privilège d'avoir un abonnement au

Conseiller des Dames, pour \$4 au lieu de \$5.

LEGER BROUSSEAU, Agent pour le Canada. Québec, 22 janvier 1866.

Dr. Jean-B. Blanchet, MEMBRE ET LICENCIÉ EN ART OBSTETRIQUE DU COLLEGE ROYAL DES CHIRURGIENS D'ANGLETERRE.

Licencié du Collège Royal des Médecins de Londres, etc., a transporté son Bureau et sa résidence au N° 12, même rue, ST. STANISLAS.

PIED DE LA CÔTE DE LA PRISON, Haute-Ville. Québec, 20 octobre 1865—1242 12m.

CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT.

LES SOUSSIGNES en remerciant leurs pratiques et le public en général, leur annoncent qu'ils ont transporté

TOUT LEUR FONDS DE COMMERCE

NOUVEL ETABLISSEMENT

78, Rue St. Joseph. VIS-A-VIS LE COUVENT DES SŒURS DE LA CONGREGATION

ST. ROCH,

ET QU'ILS TIENDRONT TOUJOURS EN MAINS UN Assortiment des plus variés

Et toujours à des prix très réduits. G. VEZINA & CIE., 75, Rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 19 avril 1865—1217 12m.

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1672-1678) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochés \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE VERS RONGEUR des SOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicaire-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

MAINTENANT EN VENTE A la Librairie de LEGER BROUSSEAU

INSTRUCTIONS CHRETIENNES. POUR LES JEUNES GENS

UTILISABLES A TOUTES SORTES DE PERSONNES MÉLÉES DE PLUSIEURS TRAITS D'HISTOIRES ET D'EXEMPLES ÉDIFIANTS

PAR UN DOCTEUR EN THEOLOGIE NOUVELLE ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET APPROUVÉE. APPROBATION.

Nous avons examiné avec grande attention le livre intitulé: "INSTRUCTIONS CHRETIENNES POUR LES JEUNES GENS," et nous l'avons trouvé excellent.

Donné à l'Archevêché de Québec, ce 21 Septembre 1863.

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1866.

LE SEUL APPROUVÉ PAR MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE TLOA, ADMINISTRATEUR.

MAINTENANT EN VENTE LE CALENDRIER

DU DIOCESE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1865.

LES messieurs du Clergé, les Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER approuvé pourront se procurer dans toutes les Librairies, en demandant spécialement le Calendrier publié à l'Imprimerie de Brousseau.

LEGER BROUSSEAU, Imprimeur de l'Archevêché, 7, rue Buade, vis-à-vis le Presbytère. Québec, le 3 novembre 1865.

Dr. P Desjardins, RUE DES FOSSES, N° 84. Québec, 31 mai 1865—1263 12m

LA Librairie de "CANADIEN", N° 21, rue La Montagne, Basse-Ville, QUÉBEC. Québec, 6 novembre 1865.

LA Librairie de "CANADIEN", N° 21, rue La Montagne, Basse-Ville, QUÉBEC. Québec, 6 novembre 1865.

LA Librairie de "CANADIEN", N° 21, rue La Montagne, Basse-Ville, QUÉBEC. Québec, 6 novembre 1865.

LA Librairie de "CANADIEN", N° 21, rue La Montagne, Basse-Ville, QUÉBEC. Québec, 6 novembre 1865.

LA Librairie de "CANADIEN", N° 21, rue La Montagne, Basse-Ville, QUÉBEC. Québec, 6 novembre 1865.

LA Librairie de "CANADIEN", N° 21, rue La Montagne, Basse-Ville, QUÉBEC. Québec, 6 novembre 1865.

LA ST. JEAN-BAPTISTE

QUÉBEC 1865.

SOUS ce titre, les Éditeurs du Canadien viennent de publier une brochure contenant: "Le compte-rendu de la Fête Nationale à Québec (1865); "Le sermon de l'Abbé Chandonnet; "Le Discours de M. P. G. Huot, M. P. P.; "La Causerie de M. Hector Fabre; "La chanson de la St. Jean-Baptiste, par un Français-Canadien; "La liste complète des officiers de la Société St. Jean-Baptiste pour l'année 1865, comprenant les noms des officiers de la section St. Sauveur."

QUINZE SOUS. Québec, 26 juillet 1865—1317.

VINS FRANÇAIS ET AUTRES

LA vente à la Librairie de LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

CHABLIS, SAUTERNE, SAUMUR, BEAUJOLAIS, BEAUNE, CHATEAU MARGAUX, HAUT BRION, CHATEAU LAFITE POMAROU, ROMANÉE CHAMPAGNE, FINE COGNAC, SHERRY, OPORTO, MADERE.

Québec, 2 novembre 1864.

HUILE DE J. PERSONNE

Pharmacien en Chef de l'Hôpital du Midi, Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris.

L'HUILE IODÉE DE PERSONNE remplace avec avantage, dans la plupart des cas, l'Huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur provoque un dégoût prononcé, que beaucoup de malades ne peuvent surmonter, et qui est toujours d'une digestion pénible.

Le rapport académique constate en effet "Que dans les cas chroniques, la guérison ou tout au moins des modifications heureuses ont été beaucoup plus promptement obtenues avec l'Huile de J. Personne qu'avec celle de Foie de Morue" et déclare "qu'elle présente beaucoup d'avantages sur cette dernière."

Tout prouve en effet que l'Huile de Foie de Morue doit ses propriétés essentielles à l'Iode qu'elle contient, et qu'elle est de plus en plus sophistiquée dans le commerce, au point que certaines Huiles ne contiennent que des traces d'Iode. Par suite, son action sur l'économie humaine est incertaine et souvent à peu près nulle.

L'Huile de J. Personne, au contraire, identique dans sa composition, possède une action toujours certaine. Elle agit à bien moindre dose, et son odeur et sa saveur diffèrent peu de celle de l'Huile d'Amandes douces, elle est facilement supportée par les malades.

Elle est employée avec succès dans toutes les affections contre lesquelles l'Huile de Foie de Morue a été préconisée; ainsi que dans toutes les Maladies chroniques, les affections tuberculeuses du poulmon, dans quelques Maladies de la peau, comme le loup (d'origine chronique), chez les personnes d'une constitution délicate ou affaiblie par un long traitement.

La dose moyenne de l'Huile de J. Personne, dans les Hôpitaux, a été de 60 grammes par jour, mais nous pensons qu'en ville, en raison des circonstances plus favorables dans lesquelles se trouvent le plupart des malades, il sera rarement nécessaire de dépasser celle de 30 à 40 grammes (2 à 3 cuillerées à bouche), qu'il convient toujours de prendre à jeun, principalement le matin et le soir. C'est du reste au Médecin traitant, seul, qu'il appartient de la fixer et de la modifier selon les cas.

AVIS ESSENTIEL. L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, et dans lesquels sont inscrits les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui-même par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.

P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu soigneuses ne puissent pas en servir, pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.

L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les États étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces États, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.)

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, rue Buade, Haute-Ville

COUP-D'ŒIL SUR LE CANADA ET LA COLONISATION.

ON peut se procurer cette récente brochure de M. STANISLAS DRAPEAU, sur la Colonisation, à la librairie du soussigné, moyennant 12c par copie. Il en reste plus qu'une cinquantaine de copies à disposer.

LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville. Québec, 5 octobre 1864.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 1o. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 2o. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usés du commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

H. BLANCHET, CHIRURGIEN.

N° 9, RUE DU PALAIS, (Ancienne résidence de son oncle, feu JEAN BLANCHET, Chirurgien.)

LE DR. BLANCHET prêter une attention particulière au traitement des maladies Chirurgicales. Québec, 7 juin 1865—1269

ORDO.

MAINTENANT prêt et à vendre à la librairie du soussigné, L'ORDO de la province ecclésiastique, Pour l'année 1866. LEGER BROUSSEAU. Québec, 24 novembre 1864.

MOULIN A FARINE A LOUER.

UN moulin à farine contenant 2 paires de moulins pour l'Avoine et 2 paires de moulins pour le Blé, très-avantageusement situé pour le commerce, sur le bord du Fleuve du St. Laurent à 3 heures de Québec.

Un magnifique lot de grève est attaché au moulin et pourrait très-bien être utilisé pour un moulin. S'adresser à E. G. CANNON, Q. Ave. 6 mai 1865.

ESSENCE

DE SALSEPAREILLE

Concentrée et préparée à la Vapeur.

LA SALSEPAREILLE est une plante qui croît au Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les peuples de l'Amérique ont les premiers découverts ses propriétés, qui sont attestées dans les ouvrages des plus célèbres médecins, et par tous les naturalistes et les voyageurs. Ce sont les Espagnols qui en ont introduit l'usage en Europe.

AVANTAGES DE CETTE PRÉPARATION. Les préparations de Salsepareille ne sont efficaces qu'autant qu'elles sont débarrassées des principes de cette racine. Mais le temps et les soins nécessaires pour faire les tisanes ordinaires, l'impossibilité de les conserver, leur goût désagréable, les débâtements d'estomac qu'elles causent, par les doses répétées qu'il faut en boire, font généralement adopter l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE pour se traiter à la maison ou en voyageant, et sans interrompre ses occupations ou ses habitudes. On a donc rendu un service signalé à l'art de guérir, en concentrant, sous le plus petit volume possible, le principe actif de ce précieux végétal, pour en composer une ESSENCE avec laquelle on a de suite une tisane toute faite. C'est le SEUL MODE DE TRAITEMENT végétal qui ne soit pas confondu avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, avec ces robes et mixtures dont la méchanceté, le mercure et l'Iode font la base, et qui sont dangereux ou horriblement dégoûtants.

SES PROPRIÉTÉS. L'ESSENCE DE SALSEPAREILLE concentrée est le spécifique par excellence. Elle est généralement prescrite aux bains de vapeur, sous forme de préparations sulfureuses, et à toute espèce de lotions ou frictions; son grand succès et son immense réputation proviennent surtout de sa composition purement végétale et du soin et de la loyauté avec laquelle elle est préparée. Elle guérit radicalement les dartres anciennes, les rhumatismes et la goutte; les affections rhumatismales, scorbutiques et scrofuleuses; en un mot toutes les maladies entrecroisées par un virus quelconque, toute arimionie du sang annoncée par des démangeaisons, des chaleurs, cuissons ou picotements, rougeurs à la peau, éruptions sur le corps, clous ou furoncles, pustules ou boutons au visage, sur la langue, dans la bouche, dans la gorge; aphtes, haleine chaude et forte, rougeur des yeux; teinte livide, plombée ou cupréo-rosée; irritabilité excessive, humeur noire, mélancolique. C'est également comme puissant dépuratif que cette ESSENCE est employée contre les catarrhes de la vessie, hemorrhoides, laits repantés et toutes les irritations et maladies qui font le désespoir des femmes vers l'âge critique. Son usage habituel entretient la fraîcheur du teint et dispense des vésicatoires, des sétons et des cautères. On peut affirmer que la médecine possède peu de médicaments qui aient autant de vertu et de célébrité. Sa puissance égale celle de l'Iode dans les scrofules.

MANIÈRE D'EN FAIRE USAGE. Elle est simple et commode, et n'exige aucune préparation. On prend matin et soir à une heure au moins du repas, une cuillerée à soupe d'ESSENCE (et deux au moins si la maladie est active ou ancienne) dans un verre d'eau froide ou tiède, d'orge ou de lait. On donne aux enfants des doses proportionnées à leur âge. Cette ESSENCE n'a pas une saveur désagréable; on peut la sucrer, elle n'est pas échauffante. Loin de fatiguer l'estomac, elle excite l'appétit, facilite les digestions. Rien ne désaltère mieux qu'une demi-cuillerée à soupe d'ESSENCE dans un verre d'eau fraîche et surtout de Soda-water ou d'eau de seltz. Le régime à suivre pendant le traitement, qui ne doit pas être interrompu dès qu'il est commencé, consiste essentiellement dans la sobriété. On préférera les viandes blanches, les farineux, le lait-gros, les fruits et légumes (cuits surtout). On évitera les épices et salisaisons, le vin pur, le café à l'eau. Elle est également efficace en toutes saisons. On peut ajouter à la promptitude du traitement, en prenant tous les huit ou dix jours de l'eau de Sedlitz, ou tout autre purgatif, si toutefois il n'existe pas d'irritations nerveuses; car alors il faut des calmants intérieurs et de grands bains. Si l'irritation est locale, bains locaux, lotions ou injections (d'eau de guimauve). Recourir aux saignées et cataplasmes émollients, dans tous les cas d'inflammations ou de douleurs locales violentes, tout en continuant l'usage de l'ESSENCE.

PRIX ET AVIS IMPORTANT. L'exploitation immense que la PHARMACIE COLBERT fait de son ESSENCE DE SALSEPAREILLE en France et à l'étranger, lui permet de la livrer au prix de cinq francs le flacon. Six flacons pris à la fois (quantité convenable pour une maladie simple et récente) vingt-sept francs au lieu de trente (emballage en France). Payable en mandats sur le compte de Paris seulement. Tout dépositaire qui rachèterait les flacons vides ferait soupçonner de la mauvaise foi. Chaque flacon porte sur le bouchon le cachet ci-dessous. Il existe des contrefaçons et imitations grossières de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de la pharmacie Colbert, dont la réputation a tant excité la cupidité.

Agent-Général pour le Canada: M. LEGER BROUSSEAU, à Québec.

Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris. Québec, 15 juillet 1865.

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste.

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST. LOUIS. Consultations à toutes les heures. Québec, 3 octobre 1865.

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste.

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST. LOUIS. Consultations à toutes les heures. Québec, 3 octobre 1865.

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste.

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST. LOUIS. Consultations à toutes les heures. Québec, 3 octobre 1865.

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste.

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST. LOUIS. Consultations à toutes les heures. Québec, 3 octobre 1865.

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste.

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST. LOUIS. Consultations à toutes les heures. Québec, 3 octobre 1865.

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste.

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST. LOUIS. Consultations à toutes les heures. Québec, 3 octobre 1865.

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste.

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No. 18, RUE ST. LOUIS. Consultations à toutes les heures. Québec, 3 octobre 1865.

Dr L. J. A. SIMARD, Médecin-Oculiste et Auriste.

Nouvelle publication D'UNE GRANDE IMPORTANCE.

LE NOUVEAU TESTAMENT DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST

TRADUIT DE LA VULGATE EN FRANÇAIS AVEC DES NOTES

Explicatives, Morales et Dogmatiques pour en faciliter l'intelligence

PAR Mgr. CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGEON, EVEQUE DE TLOA, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, etc.

Publié avec l'approbation et à l'invitation de tous les Evêques de la Province.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LEGER BROUSSEAU.

LE NOUVEAU TESTAMENT, dit l'auteur de cette traduction, dans son introduction, "est par excellence le Livre des Chrétiens." Ce livre divin devrait donc se trouver dans la bibliothèque de toutes les familles chrétiennes, capables de le lire, et y tenir la première place.

Ce qui a empêché jusqu'ici un grand nombre de personnes d'avoir et de lire le Nouveau Testament, a été d'abord la difficulté d'en trouver une traduction approuvée comme elle doit l'être; puis la peine, et souvent l'impossibilité pour elles d'en comprendre le texte.

Ces deux difficultés sont levées par la traduction que nous annonçons aujourd'hui. L'autorité de celui qui la donne, au public en garantissant la fidélité, et le grand nombre de notes dont il l'a accompagnée, "en faciliteront l'intelligence" à tous les lecteurs.

Nous osons donc nous flatter que les catholiques de cette province parlant la langue Française se réjouiront de la publication du Nouveau Testament que nous leur offrons aujourd'hui, et s'empresseront de se le procurer.

Québec, 15 novembre 1865.

LES ANCIENS CANADIENS

PHILIPPE AUBERT DE GASTÉ, DEUXIEME ÉDITION. REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR.

A vendre à la Librairie de LEGER BROUSSEAU, No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

PETIT RECUEIL DE CANTIQUES

A L'USAGE DES MISSIONS, RETRAITES, NEUVAINES ET CATECHISMES.

LE S. USSIGNÉ offre maintenant en vente un nouveau recueil de PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de 250 CANTIQUES choisis et très-bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines, et Catechismes.

Outre les prières de la Messe, Vêpres, etc., on y a ajouté la M. THODE DE PLAIN-CHANT.

Ce Recueil de Cantiques a été compilé et corrigé par le Rév. M. G. MAQUIS, et a reçu l'approbation de NN. SS. l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Trois-Rivières.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

A Vendre.

LES six dernières années du COURRIER DU CANADA, complètes. S'adresser à EPIPHANE LEFRANÇOIS, 43, Rue des commissaires, St. Roch, ou à LEGER BROUSSEAU, Québec, 25 septembre 1865.

LA MYSTIQUE, ouvrage en cinq volumes par GORRES, et traduit de l'Allemand, par M. CHARLES-SAINTE-FOL, auteur de "Heures Sérieuses d'un Jeune Homme", etc.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU.

CARTES A JOUER de tous les goûts, avec boîte ou sans boîtes. A vendre, chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA

Prix de l'abonnement: (Invariablement d'avance.) CANADA:—Un an \$40.00 Six mois 22.00

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE:—Un an 26.00 Six mois 14.00 NOUVELLE-BORNE:—Un an 26.00 Six mois 14.00 ANGLETERRE:—Un an 26.00 Six mois 14.00 FRANCE:—Un an 26.00 Six mois 14.00

Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous..... \$00 50- Pour chaque insertion subséquente, 10 1/4

P